



Banque et trésor publique? que pouvons nous faire

Par **dounia**, le **30/05/2008** à **20:13**

bonjour,

voila, mon conjoint ayant des impayés d'impôt de 2001 dans un autre département ..le fisc ne cesse de lui ponctionner le moindre centime..resultat un découvert de 400euros..cependant la banque lui annonce un délai de 2 mois pour régulariser sa situation et lui ajoute des frais de 95euros

les 2 mois écoulés ,n'ayant pas d'argent a nouveau le fisc se représente, et la la banque nous annonce a nouveau 95euros de frais...en a t'elle le droit? Que pouvons nous faire?

MERCI

Par **Erwan**, le **30/05/2008** à **21:57**

Bjr,

A priori oui, si c'est prévu dans les conditions générales de votre banque. Ces frais sont plus ou moins élevés selon les banques.

Un projet de loi vise actuellement à plafonner ce type de frais.

Allez donc voir le Trésor public pour régler cette affaire.